



Vivre à Arbin



Intercommunalité

CCPM

Lettre N°94.

Bien cher Albinus,

Je n'ai pas souvent l'occasion de te parler de la Communauté de Communes (CCPM). A ma décharge, il faut que tu saches que les réunions du Conseil Communautaire, pourtant publiques, ne sont annoncées ni par la Communauté ni par les délégués d'Arbin. Moins le peuple est au courant mieux c'est ! D'autant que les comptes rendus de ces Conseils, ne sont publiés sur le site de la Communauté qu'après approbation du Conseil suivant ce qui peut prendre plusieurs mois quelquefois. Cela peut sentir le réchauffé mais nous sommes là pour subir et nous taire.

Dernièrement, pour son budget, aucun tableau détaillé n'est publié et surtout pas de comparatifs. Avec les éléments que j'ai recueillis, je te livre ci-dessous quelques chiffres et commentaires sur l'année 2012 et les prévisions 2013.

Compte administratif 2012.

Section de fonctionnement :

Recettes : elles s'élèvent à **10 087 527€** pour une prévision de **12 581 022€**.

Dépenses : **9 221 555€** pour une prévision de **12 581 022€**, ce qui permet de dégager un résultat positif, compte tenu du report antérieur et des virements à la section investissements, de **3 461 677€**. Pour information, la section fonctionnement représente une dépense d'environ **670€** par habitant sur la base de 15 000h.

Les recettes sont constituées essentiellement par

- les impôts et taxes à hauteur de : **6 118 425€**
- les dotations et subventions pour : **3 667 542€**

Pour les dépenses :

- les produits de services pour : **186 723€**
- charges à caractère général : **1 599 210€**
- charges de personnel : **704 876€**
- atténuation de charges : **5 299 825€** (versement aux Communes de l'ex TP)
- autres charges : **1 398 776€**

dont : **455 727€** pour le SDIS (pompiers), **529 626€** pour Alpespace et **348 444€** pour diverses associations.

Section Investissement :

Les recettes composées des subventions reçues (**102 115€**) et des dotations s'élèvent à **337 029€**

Les dépenses qui se montent à : **2 021 227€** concernent les immobilisations corporelles (études, logiciels...) pour **208 385€**, les immobilisations en cours pour : **234 650€** et les subventions versées (bâtiment SDIS) **1 400 000€**. Compte tenu des excédents reportés cette section présente un déficit de **734 554€**.

Le cumul de ces 2 sections présente un résultat de clôture de : **2 727 124€**

Mis au vote, le compte administratif du budget général 2012 est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions (MM. Appratti et Tomé).

Les comptes de gestion 2012 présentés par le Receveur n'appellent aucune observation ni réserve. Ils sont approuvés à l'unanimité moins 2 abstentions (MM. Appratti et Tomé).

Budget primitif 2013.

Section fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et dépenses à **14 237 777€** soit une augmentation de 13% par rapport aux prévisions 2012 et de plus de 40% par rapport aux réalisations. Les comptes rendus des conseils du 14 février (DOB : Débat d'Orientation Budgétaire) et 28 mars (vote du budget primitif) ne me permettent pas, Albinus, de te donner, et c'est bien regrettable, des informations sur la façon dont cette somme énorme est utilisée. Il y a certes, les postes connus :

- transports scolaires : **1 050 000€**, de la compétence du Conseil Général.
- les subventions aux associations : **420 000€** dont **285 200€** pour le Petit Poucet (accueil petite enfance) et **83 700€** pour les ADMR de Montmélian et Challes les Eaux.
- Le SDIS pour **460 000€**, Alpespace pour **460 000€** (après révision pour être en conformité avec la clé de répartition CCPM/Conseil Général prévue à l'origine)
- Le versement aux Communes de l'attribution de compensation du même ordre qu'en 2012 soit : **5 300 000€**.
- Les frais de fonctionnement de la CCPM, les salaires (22 postes ouverts dont 5 non pourvus au 28/03 : 13 temps complets, 3 mi-temps, 1 partiel à 80%), les indemnités des élus, les charges à caractère général...
- Les postes nouveaux : la taxe d'ordures ménagères pour **1 211 422€** encaissée par la CCPM pour être reversée au SIBRESCA

S'agissant des recettes, l'essentiel reste constitué par les impôts et taxes, les dotations et subventions. Pas d'augmentation de la fiscalité.

Section d'Investissement :

Elle s'équilibre à **5 445 410€** soit 2,5 fois les réalisations de 2012. Outre le solde de la participation de la CCPM à la construction du Centre de Secours soit **1 000 000€**, **600 000€** d'autofinancement de la future crèche de Myans (en espérant que les **400 000€** de subventions seront obtenus), une provision de **900 000€** pour la nouvelle gendarmerie (pour une enveloppe construction de **2,5 millions et 400 000€** de subventions) peu d'informations précises sont données sur le programme d'investissement 2013. Qui plus est, il faut que tu saches Albinus, que les comptes rendus sont touffus, constitués pour l'essentiel par du texte alors que l'on est en droit d'attendre des chiffres !

Mise au vote des 2 sections du budget primitif 2013 :

- Fonctionnement : majorité moins 2 contre (MM. Appratti et Tomé) et 6 abstentions (Mme Colin et MM. Tissot et Ravier pour Chignin, MM. Chapelle et Gamen pour Les Marches, M. Geoffroy pour Villard d'Hery).
- Investissement : majorité moins 4 contre (MM. Appratti et Tomé, Chapelle et Gamen) et 3 abstentions (Mme Colin et MM. Tissot et Ravier)

Le vote de ce budget primitif 2013 a été précédé par une mise au point sévère de Mme Santais à l'encontre du Maire d'Arbin. En effet lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) du 14 février le Président de la CCPM avait proposé que celle-ci prenne en charge le remboursement de la part communale du FPIC (voir ma lettre 92 questions diverses). Mme Santais, je cite les termes du compte rendu : « *Regrette profondément le manque d'honnêteté intellectuelle de M. Appratti qui aurait dû annoncer cette décision de ne pas approuver cette proposition lors du DOB* ». L'unanimité étant requise cette proposition n'a pu être votée. Situation d'autant plus grotesque que lors de la réunion du Conseil Communautaire du 13 juin (compte rendu non encore approuvé, mais qui a fait l'objet d'un article dans la presse) le Président Besson, décidément têtue a remis ce sujet à l'ordre du jour et a obtenu cette fois l'unanimité requise. Revirement étonnant des délégués d'Arbin, qui lors du Conseil Municipal du 24 juin n'en n'ont pas dit mot ! A noter que le montant global du remboursement s'élève à **265 429€** dont **207 005€** normalement à la charge des Communes.

Le vote de ce budget a permis d'apprendre 2 informations d'importance :

- il n'y a pas au sein de la CCPM de Commission Finances, ce que regrette M. Chapelle (délégué de Les Marches). Albinus, dis moi que je rêve ! On « brasse » **20 millions** de notre argent et il n'y a pas de Commission ad hoc ? Et c'est à quelques mois du regroupement que l'on en parle ! Ça fait un peu peur non ?
- le Président Besson pense, je cite les termes du compte rendu : « *Que les charges de structure vont être plus importantes avec Cœur de Savoie car on va aligner (sic) les services, et les charges de fonctionnement seront probablement plus grandes que celles que nous avons actuellement séparément* ». Là je ne rêve pas Albinus, on se moque du contribuable ! Il est temps de rappeler à tout ce petit monde que cette réforme, le regroupement de 4 Intercommunalités, est destinée à faire des économies. J'ai déjà eu l'occasion de te le dire, sur le devenir du personnel des 4 Communautés existantes. Maintenant on le sait, ils vont les ajouter et en plus en rajouter ! Et ce n'est qu'un exemple. Cela confirmerait que ce type de regroupements, n'a jamais apporté d'économies bien au contraire. Pourtant dans les entreprises privées on sait faire !

A noter que dans le cadre des autorisations de signature de conventions pour les subventions supérieures à **23 000€** (ADMR et Petit Poucet) le Maire d'Arbin a voté contre. Ces associations ne rendent-elles aucun service aux habitants d'Arbin ? J'en doute, alors pourquoi ?

Parmi les autres sujets soumis au vote :

- Les fonds de concours : pour investissements la ville de Montmélian sollicite **350 000€** à la CCPM pour une enveloppe de travaux au centre nautique de **1,2 million d'euros**. 4 contre : MM. Appratti, Tomé, Chapelle et Gamen. Toujours pour le centre nautique il est demandé un fonds de concours de fonctionnement de **50 000€** correspondant aux charges liées au bâtiment (personnels et gardien). 2 contre : MM. Appratti et Tomé.
- Demandes de subventions pour le ruisseau Bon de Loge, le Lac de Ste Hélène et le projet Chemin des vignes : sur des enveloppes respectives de **336 000€, 12 500€ et 200 000€** il est proposé d'approcher l'agence de l'eau, la Région, le Département et le Conseil Général. 2 abstentions : MM. Appratti et Tomé.

Dans les sujets divers abordés lors de cette séance :

- Elections municipales mars 2014 : Mme Santais confirme que le Parlement a approuvé le principe de listes complètes et bloquées avec parité pour les Communes de plus de 1000h. Arbin n'est donc pas concerné.
- Dans le contentieux opposant M. Chapelle à la CCPM le Tribunal Administratif a prononcé l'annulation des délibérations des 02/09 et 12/11/2009 relatives au versement d'un fonds de

concours à Montmélian pour son école de musique, et condamné la CCPM à verser **1000€** à M. Chapelle au titre des frais exposés non compris dans les dépens.

Voilà, cher Albinus, tu ne seras certes que partiellement informé mais les chiffres ne s'inventent pas.

S'agissant de la CCPM, Albinus, ne crois-tu pas qu'il est inadmissible que, eu égard, aux sommes en cause nous n'ayons pas l'intégralité de leur destination ? Tu vas me dire, à un degré moindre, c'est comme à Arbin. Sauf que la CCPM nous dit que la situation financière est saine avec un excédent de trésorerie de **1,5 million**. A Arbin on ne sait pas...

Quant aux votes des 2 délégués de notre Commune certains ont de quoi surprendre ! De nombreux votes contre et abstentions. Ils votent contre puis pour. Ils votent contre les subventions aux associations l'ADMR et Petit Poucet, qui profitent pourtant à un certain nombre d'habitants de la Commune ! Ils s'abstiennent sur des demandes de subventions. Est-ce bien sérieux ? Assisterait-on à un règlement de comptes, ou à des humeurs passagères ?

Tu vois, Albinus, ce qui est le plus désolant c'est que les délégués, qui représentent la Commune donc la population, NOUS, les contribuables, ne nous aient pas rendu compte de leur mission ni lors du Conseil Municipal du 24 juin ni à l'occasion de celui du 8 avril où cela était encore tout frais dans leurs têtes ! Bien triste n'est-ce pas ?

A bientôt.

Ton ami Nicolas.

Août 2013